

RAPPELS

SÉANCE DU CONSEIL

La séance prévue pour le 3 octobre a été remise au mardi 4 pour laisser place aux élections provinciales 2022.

Dès 20 h, dans la salle communautaire du Centre municipal Léon-Gaudreault.

PERCEPTION DES TAXES

Le prochain paiement des taxes était le 15 septembre pour le 3e versement. Et le 15 novembre pour le dernier versement

Moyen de paiement:

Chèque et argent comptant ou par virement Accès D de Desjardins ou Interac BNC



Porte d'entrée de la Gaspésie

INVITATION À LA POPULATION

L'AVENIR DU JARDIN COMMUNAUTAIRE À SAINTE-FLAVIE

Depuis 15 ans, le jardin communautaire de Sainte-Flavie a accueilli une centaine de jardiniers et jardinières. Cet été seulement 4 personnes ont cultivé un jardin.

Une grande réflexion s'amorce concernant l'avenir du jardin communautaire de Sainte-Flavie, est-ce que l'on continue l'aventure? Est-ce que l'on modifie les jardinets? Qu'est-ce qui nous motive à garder cette activité dans la municipalité? Et d'ailleurs, voulons-nous conserver cet espace pour cultiver nos fruits et légumes?

Vous êtes conviés à une rencontre de réflexions afin de dégager des pistes de solutions.

Inscrivez à votre agenda une réunion le **mardi 8 novembre à 19 h à la salle du conseil de Sainte-Flavie.**

Veillez confirmer votre présence en communiquant au 418 775-7050 poste 2606. Nous vous attendons en grand nombre. Au plaisir de vous rencontrer!



La Marée

Journal local des flaviens et flaviennes

Vol. 36 No.7
Septembre 2022



HEURES D'OUVERTURE

Du bureau municipal

Lundi	8h30-12h00 et 13h00-16h00
Mardi	8h30-12h00 et 13h00-16h00
Mercredi	8h30-12h00 et 13h00-16h00
Jeudi	8h30-12h00 et 13h00-16h00
Vendredi	8h30-12h00

JOUR FÉRIÉ

Notez que le bureau municipal sera fermé le lundi 10 octobre à l'occasion de l'Action de grâce.

Suivez-nous sur   www.sainte-flavie.net/

SOMMAIRE

Programmation variée	2-3
Avis public	4-5-6
Le mot vert du mois	7
Invitation à la population	8
Rappels	8

UNE PROGRAMMATION AUTOMNALE VARIÉE!

Après 2 ans d'absence d'activités dû à la pandémie, cette année l'automne renoue avec les rencontres et les formations. Les flaviennes et les flaviens auront droit à une programmation variée. Voici la liste de vos activités pour cet automne:



COURS DE KANGOO

Le KANGOO (dont les bottes kangoo jump) a été développé à l'origine pour réduire l'impact sur les articulations des joggers. Comparativement à l'utilisation de souliers de sport, l'usage de bottes à rebonds Kangoo Jumps permet une diminution de 80% du nombre d'impacts lors d'une course. Pour du plaisir, réduction de poids et réduction des impacts, un exercice original à essayer. Pour information ou réserver sa place, communiquez au 418 775-7050 #2612. Début des cours 15 septembre à 18 h 30 (il reste encore quelques places).

RETOUR DU PICKLEBALL!

Pour le moment le groupe est complet, mais vous pouvez donner votre nom pour faire partie de la liste d'attente. Cette activité est gratuite pour les membres de la FADOQ. Pour information 418 893-2111 #1.



LE MOT VERT DU MOIS

Le Mot vert du mois - « Bientôt près de chez vous! » - Septembre 2022

Toujours à la recherche d'améliorer son bilan en terme de réduction des déchets, le gouvernement du Québec a adopté 3 règlements cet été qui auront un impact sur notre quotidien :

D'abord, la modernisation de la consigne. Cet automne, ce sera le début de la période transitoire menant à une consigne sur tous les contenants de boissons de 100 ML à 2 litres à partir du 1er novembre 2023. Cartons de lait, bouteilles d'eau, de vin, de jus auront alors une consigne de 0,10 \$ à 1,00 \$. Il faudra les rapporter au magasin ou dans un point de dépôt approprié plutôt qu'en disposer dans le bac bleu. Nous vous tiendrons informé du déploiement sur notre territoire de ce système lorsque nous aurons les détails.

Ensuite, la modernisation de la collecte sélective visera à rendre l'industrie responsable à 100% de la récupération des matières recyclables et celle-ci se verra forcé d'atteindre des taux de récupération. Présentement et de façon simplifiée, les municipalités ont un contrat pour la collecte du bac bleu et un autre pour le traitement des matières recyclables. La modernisation fera que l'industrie sera responsable du traitement et compensera à 100% les municipalités pour la collecte du bac bleu. Dans les prochains mois, nous verrons comment se déploiera concrètement cette modernisation chez nous.

Enfin, la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises qu'on appelle dans le métier : La responsabilité élargie des producteurs (RÉP). Une RÉP est un éco-frais que le consommateur paye à l'achat de certains produits afin d'en assurer la valorisation par exemple : la peinture, les batteries, les appareils électroniques, etc. Cette modification ajoutera de nouveaux produits dont certains types de batteries plomb-acide (janvier 2023), les plastiques agricoles (juin 2023), des contenants pressurisés de combustibles (juin 2024), etc. Comme pour la consigne, l'important sera d'avoir des points de dépôt adéquat pour ces produits dans notre région.

Pour plus d'informations, joignez nous par téléphone, par courriel ou consultez le www.ecoregie.ca. À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca
Facebook : @RITMRMatapediaMitis
Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca
Tél : 418 629-2053, poste 1138
Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél. : 418 775-8445, poste 1138

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC-DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité.

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le Conseil municipal de Sainte-Flavie statuera lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le 4 octobre 2022 à 20 h au Centre municipal Léon-Gaudreault au 775, route Flavie-Drapeau, sur une demande de dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 2011-09 de la municipalité de Sainte-Flavie.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

La requérante demande une dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une remise en façade de la résidence alors que le règlement de zonage ne permet pas qu'un bâtiment accessoire soit implanté dans cette portion de la cour avant. La présence de la bande riveraine et de la zone d'érosion côtière du fleuve ainsi que la configuration du terrain, qui est très étroit, ne permet pas l'implantation d'une remise à un autre endroit.

L'effet de cette dérogation, si elle était accordée, permettrait l'implantation d'une remise en cour avant, en façade de la résidence.

Désignation de l'immeuble affecté :

344, route de la Mer, lot 4 071 638.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Flavie, ce 16e jour du mois de septembre 2022.



Julie Dubé

Directrice générale/greffière-trésorière

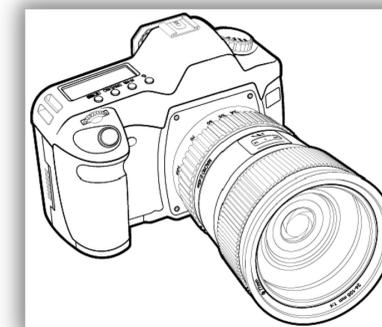
ATELIER COURS DE BASE EN PHOTO

Ce cours, donné par le réputé photographe JC Lemay, s'adresse aux gens qui veulent en apprendre davantage sur le mode manuel de leur appareil photo.

Ce sera l'occasion d'apprendre:

- profondeur de champ/ouverture
- vitesse d'obturation
- ISO
- gestion de la lumière
- obtenir une bonne exposition
- et plus encore!

Ce qui ne sera PAS expliqué lors de la formation c'est le fonctionnement de votre appareil afin d'alléger les explications.



D'une durée de 1 h 30 à 1 h 45 au coût de 95\$.

Endroit: Vieux presbytère de Sainte-Flavie

Date: 25 octobre à 19 h 00

Matériel suggéré:

Avoir un appareil avec mode manuel

Vous êtes les bienvenus même si vous ne possédez pas d'appareil photo.

Pour information et inscription: 418 775-7050 #2612
activites@sainte-flavie.net

Date limite d'inscription: 18 octobre



APPEL À TOUS!

À la demande générale, l'activité se déroulera dans les petites maisonnettes de couleurs du Marché public le lundi 31 octobre de 17 h à 19 h.

La Commission des sports et des Loisirs lance un appel pour recruter des bénévoles pour la soirée de l'Halloween. Nous avons besoin de passionnés, que ce soit pour décorer ou pour jouer des personnages de circonstance. Communiquez avec Sonia Boucher au 418 775-7050 #2612.

AVIS PUBLIC

Projet de protection contre l'érosion et la submersion côtière Sur le territoire de la municipalité de Sainte-Flavie

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Les berges de la paroisse de Sainte-Flavie ont régulièrement été affectées par la submersion et l'érosion lors des tempêtes qui se sont produites ces dernières années sur le fleuve Saint-Laurent. De nombreux dommages ont été observés à la suite de ces tempêtes. Dans ce contexte, la municipalité de Sainte-Flavie souhaite procéder à des travaux d'immunisation de la zone au centre du village, ce qui représente une longueur d'intervention d'approximativement 1,0 km ou 1,5 km selon la variante retenue. Les ouvrages de protection qui pourraient être mis en place visent à atténuer le risque de franchissement par les vagues, ainsi que le recul de la berge par l'érosion.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante:

https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-02-332

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 28 octobre 2022, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

AVIS PUBLIC

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros (418) 521-3830 et sur le site Internet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
(<https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/procedure.htm>).

Donné à Sainte-Flavie le 20 septembre 2022

Cet avis est publié par la Municipalité de Sainte-Flavie conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).



Julie Dubé
Directrice générale

Entrée en vigueur du règlement 2022-05

Le 12 septembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 2022-05 modifiant le règlement de zonage. Ce règlement avait pour objectif d'augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments dans une portion du centre du village et ainsi permettre un projet de développement et d'agrandissement du Gaspésiana.

Ce règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de La Mitis, soit le 15 septembre 2022.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 775, route Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie, aux heures normales d'ouverture ou sur demande par courriel à l'adresse urbanisme@sainte-flavie.net.

Donné à Sainte-Flavie, ce 19 septembre 2022



Julie Dubé
Directrice-générale et greffière-trésorière